



CARLA DEL PONTE « SI J'AVAIS EU LE CHOIX, JE SERAI RESTÉE PROCUREUR AU TPIR »
Interview accordée à l'agence Hironnelle - 14/09/2003

Le 14 septembre, le procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), la Suisse Carla Del Ponte, a officiellement passé la main à son successeur, le Gambien Hassan Bubacar Jallow. Elle aurait bien voulu conserver son double mandat, au TPIR et au TPIY, mais le Conseil de Sécurité des Nations-Unies en a décidé autrement. Juste avant de quitter Arusha, elle a accordé une interview à l'agence Hironnelle. Elle évoque son bilan, ses espoirs, ses frustrations mais aussi les relations entre politique et justice internationale.

Hironnelle : C'est votre dernier séjour à Arusha. Quel est votre bilan, après quatre années en tant que procureur du TPIR ?

Carla Del Ponte : Quand je suis arrivée, la situation, en termes de personnel, de compétence et d'organisation, était assez précaire. Il nous a d'abord fallu tout réorganiser, faire bénéficier de notre expérience et surtout effectuer pas mal de changements de personnel. Au début, j'ai été beaucoup critiquée pour cela. On m'a même traitée de raciste alors que les gens qui ont dû partir étaient de toutes nationalités. Le premier, par exemple, était américain. Ces changements n'étaient pas motivés par un jugement sur la formation de ces juristes. Vous pouvez très bien connaître le droit criminel international et ne posséder aucune expérience dans la présentation d'une accusation dans une salle d'audience. Ce qui m'importait, c'était d'avoir du personnel expérimenté en tant que procureur.

Hironnelle : Il y a des suspects importants que vous n'avez pas réussi à arrêter, tel Félicien Kabuga, considéré comme l'argentier de la RTLM ?

Carla Del Ponte : Ce serait bien si j'avais compétence pour l'exécution des mandats d'arrêt, si je pouvais arrêter les fugitifs. Tout ce que je peux faire, c'est localiser les suspects, puis informer et motiver les autorités des Etats où ils se trouvent. Les arrestations sont de leur ressort. En ce qui concerne Kabuga, nous l'avons localisé au Kenya avec l'aide des Américains. Malheureusement, il n'a pu être arrêté.

Hironnelle : En juin 2001, un rapport d'ICG (International Crisis Group) déplorait que le TPIR n'ait pas réussi à « faire la lumière sur le plan, le mécanisme, la chronologie et le financement du génocide, ni à en identifier les vrais auteurs ». Cette critique est-elle toujours valable ?

Carla Del Ponte : Ce sera à la fin des enquêtes que l'on pourra voir si le mandat du conseil de sécurité a été rempli, si les hauts responsables du génocide ont été identifiés, localisés, jugés et condamnés. Pour l'heure, on attend le jugement dans l'affaire des médias et les deux procès du gouvernement, comprenant huit ministres du gouvernement génocidaire et le président de l'Assemblée nationale, vont bientôt débiter. De ce point de vue-là, un gros travail a été accompli. Sans compter quelque vingt autres détenus en attente de procès.

Hironnelle : Où en sont les enquêtes sur les exactions qui auraient été commises par des soldats de l'actuelle armée rwandaise ?

Carla Del Ponte : Naturellement, ces enquêtes sont secrètes. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'elles sont en cours et qu'elles ont lieu hors du Rwanda, parce nous n'avons pas été autorisés à les mener sur place. La non-coopération du gouvernement rwandais rend difficile leur évolution. Une chose, pourtant, me fait espérer : la résolution du conseil de sécurité mentionne explicitement ces enquêtes spéciales, comme nous les appelons. Mon successeur a donc un mandat spécifique pour les mener à terme. Si, bien sûr, le gouvernement rwandais nous autorise à enquêter sur son territoire.

Hironnelle : Concernant votre mise à l'écart du TPIR, vous avez déclaré que vous aviez été victime de pressions rwandaises. C'est-à-dire ?

Carla Del Ponte : Je me sens pas « victime » et je ne parlerai pas de « mise à l'écart ». Mon mandat n'a pas été renouvelé. Mais il est vrai que le côté politique a beaucoup joué. Le Rwanda a plusieurs fois demandé ma démission. Il est clair que tout cela a commencé quand nous avons entrepris ces enquêtes spéciales. Donc, oui, les pressions rwandaises ont contribué à ce non-renouvellement de mandat. D'un autre côté, il ne faut pas personnaliser ce genre de mandat, de fonction. Maintenant que le bureau du procureur fonctionne bien, il est possible de mettre un procureur propre au TPIR. Ou au TPIY. Le Conseil de sécurité a jugé que le TPIR méritait d'avoir son procureur distinct. Bref, je ne saurais vous dire quel a été l'élément prépondérant.

Hironnelle : Politique et justice internationale peuvent-elles faire bon ménage ?

Carla Del Ponte : La politique est dans les coulisses des enquêtes que nous menons pour les deux tribunaux (TPIY et TPIR). Ce sont des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, il s'agit d'un génocide. Tout cela ne concerne pas de simples individus mais tout un groupe de personnes. Ce qu'il ne faut pas accepter, ce sont les pressions politiques sur les enquêtes, même si elles touchent les autorités politiques des pays où ces crimes ont été commis. Le procureur doit garder son indépendance, d'ailleurs clairement établie par la loi. Nous avons toujours veillé à cela.

Hironnelle : Si vous aviez eu le choix entre les deux tribunaux, lequel auriez-vous choisi ?

Carla Del Ponte : Quand on m'a annoncé qu'il y aurait un procureur par tribunal, j'ai moi-même demandé si je pouvais choisir. Et je crois que j'aurais opté pour le

TPIR, parce qu'il me restait un défi à relever : les enquêtes spéciales. Malheureusement, on ne m'a pas laissé le choix. Dommage, car je tenais beaucoup à ce tribunal.

Hirondelle : En dehors des enquêtes spéciales, quelles auraient été vos priorités ?

Carla Del Ponte : Le Conseil de Sécurité a défini une date précise, 2008, pour la fin du mandat de ce tribunal. Il faut donc terminer les enquêtes en fonction de cette date, faire un tri dans les actes d'accusation. La priorité, c'est que fin 2004 les enquêtes soient bouclées. Il convient donc de réévaluer le programme de mise en accusation. Nous avons une liste de 26 suspects, le nouveau procureur sera probablement obligé de la réduire pour que le tribunal soit en mesure d'achever les procès en 2008.

Hirondelle : On vous a beaucoup reproché de consacrer peu de temps et d'attention au tribunal d'Arusha?

Carla Del Ponte : Le travail du procureur ne dépend pas du bureau dans lequel il est assis. Je m'occupais du bureau du procureur du TPIR tous les jours quand j'étais à La Haye. Cela n'était d'ailleurs pas facile, avec les pesanteurs de l'administration onusienne. Le nombre de jours passés sur place ne veut absolument rien dire.

Hirondelle : Vous avez déclaré qu'il y avait un génocide en Ituri. Votre analyse de la situation dans cette région ?

Carla Del Ponte : J'ai parlé de crimes contre l'humanité. Et il existe aujourd'hui un tribunal pénal international permanent, la CPI, qui est compétent pour juger ces crimes.

Hirondelle : Votre prédécesseur, Louise Arbour, a déclaré que la CPI était dépassée depuis le 11 septembre parce qu'elle n'avait pas compétence sur le terrorisme. Qu'en pensez-vous ?

Carla Del Ponte : Je ne le crois pas, surtout si vous pensez à tous les crimes contre l'humanité commis dans le monde. L'important, c'est qu'il existe une institution internationale compétente pour s'occuper des crimes les plus graves. L'histoire a démontré que les systèmes nationaux sont incapables de juger les crimes de guerres, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide. Car ils sont commis par des puissants, des chefs d'Etat, des autorités militaires, des gens qui ne passent pas en justice dans leurs pays. Pour ce qui est du terrorisme, les systèmes nationaux peuvent s'en occuper, voyez par exemple les Etats-Unis. Avant de décider d'instituer une compétence universelle pour une cour permanente, il faut d'abord savoir si les systèmes nationaux peuvent ou non juger ces crimes.

Hirondelle : Avez- vous connu des moments de frustration au TPIR ?

Carla Del Ponte : Certainement. Je n'ai pas eu, par exemple, le substitut principal du procureur (chargé de la coordination des substituts du procureur, les « avocats » du parquet dans les procès, NDLR) que je souhaitais. Le Greffe en a nommé un autre. Ma frustration principale concerne l'administration, le fait de ne pas pouvoir s'organiser comme on veut. Dès que l'on a besoin d'un cahier, il faut suivre toute une procédure. Pour ce qui est des enquêtes, le manque de coopération du Rwanda m'a beaucoup frustrée. Au début de mon mandat, je ne pouvais même pas me rendre à Kigali parce que je n'avais pas de visa. Mais ce dont je préfère me souvenir, c'est le très bon travail que le bureau du procureur a accompli pendant quatre ans. Aujourd'hui, ce bureau fonctionne, les actes d'accusation sont prêts, il suffit de nous appeler pour que les procès commencent. Je conserverai de ces quatre années le souvenir d'une expérience formidable, de la volonté sans concession de faire quelque chose. Malgré toutes les frustrations, il faut toujours tenir la barre.

(FIN)